



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 13 JUIN 2025 à 20 heures**  
*Date de convocation du Conseil Municipal : 6 JUIN 2025*

**PRÉSENTS :** Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Annick SAMSON, 1ère Adjointe - Wilfried RIBÉAUD, 2<sup>e</sup> Adjoint - Sébastien MARCHEIX, 3<sup>e</sup> Adjoint - Jean-Jacques FUNK - Véronique BAUDRY - Yannick MALÈVRE - Jackie BRUNEL - Edith NAUZE, Conseillers Municipaux

**EXCUSÉE :** Nicole DUFOSSE (pouvoir à P.PEYRIDIEUX)

**ABSENTS :** Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal  
Didier GADEAUD, Conseiller Municipal  
Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Edith NAUZE est nommée Secrétaire de Séance.

Le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire fait le point sur les travaux et sujets en cours :

**L'OMBRIÈRE**

Le permis vient d'être transféré au nouveau prestataire : Gironde Energie. Le projet continue.

**LOCAL PÉTANQUE**

Les travaux sont terminés. Ce local a été entièrement rénové, intérieur et extérieur, par les services techniques en association avec les bénévoles du nouveau club « la Boule St Antoinaise ». Les toilettes sont aux normes.

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

L'avis de l'État est extrêmement circonstancié et développe des réserves qui devront être étudiées avant de clôturer le PLUI. L'enquête publique a été repoussée en octobre. L'adoption définitive du PLUI par le Conseil Communautaire interviendra de ce fait en février 2026.

**ROUTES MITOYENNES AVEC LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE**

Madame le Maire de Saint Christophe de Double a envoyé un nouveau projet de convention à signer. Ce projet n'est pas celui établi après la réunion de concertation entre les deux communes et ne respecte pas la législation des routes mitoyennes fixée par l'État.

Un courrier lui a été adressé en ce sens. Nous sommes toujours en attente du remboursement dû par la commune de Saint Christophe de Double concernant les travaux de la route du Brugeot et du pont de la route de la Forêt qui s'élève à 5 000 €.

**ECLAIRAGE PUBLIC**

Le changement des ampoules à économie d'énergie en ampoules LED est en cours. Ces travaux sont entièrement financés par notre Syndicat Intercommunal d'Électricité de St Philippe d'Aiguilhe.

**ORDRE DU JOUR**

**I – TARIFS DES REPAS PRIS A LA CANTINE SCOLAIRE (DELIB\_2025\_13)**

Madame le Maire rappelle les tarifs actuels : 2,80 € pour les enfants et 5,10 € pour les adultes et propose une revalorisation pour suivre en partie l'augmentation du coût des denrées alimentaires.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 à 2,90 € pour les enfants et 5,50 € pour les adultes.

**II – MODALITÉS D'ACCUEIL A LA GARDERIE SCOLAIRE (DELIB\_2025\_14)**

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de maintenir la gratuité de la garderie pour les élèves scolarisés à Saint Antoine sur l'Isle dont les parents travaillent et aux élèves scolarisés à Porchères pour les fratries.

**III – ECOLE MULTISPORTS (DELIB\_2025\_15)**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que cette année encore, l'école multisports a remporté un vif succès : 28 élèves y ont participé. Les activités sont encadrées par Allan ESTEVE, Éducateur Sportif. Le Conseil Départemental ne subventionnant plus les écoles multisports, le coût par commune s'élève à environ 1 400 €.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de renouveler les activités de l'école multisports à la rentrée 2025. Cette décision sera également soumise à la Commune de Porchères dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

#### **IV – REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (DELIB\_2025\_16)**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que toute occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport donne lieu au versement d'une redevance selon des tarifs fixés par la législation en vigueur. Pour information, tarifs 2024 : ENEDIS 239 €, GRDF 245 € et ORANGE 598 €.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal fixe au taux maximum les redevances d'occupation du sol pour l'année 2025 tels que définis à l'article R.2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **V – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 (DELIB\_2025\_17)**

Le recensement général de la population se déroulera du 15 janvier au 15 février 2026.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la nomination de Madame Florence MARTAUX en tant que Coordinateur et Madame Mathilde SAUDOU et Florence MARTAUX en tant qu'agent recenseur.

#### **VI – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL (DELIB\_2025\_18)**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2025, les agents CNRACL, en congés de maladie ordinaire, ne perçoivent que 90 % de leur salaire brut durant les 3 premiers mois de leur arrêt de travail, contre une rémunération intégrale auparavant. Le règlement intérieur du personnel communal doit être modifié en ce sens. La délibération relative au régime indemnitaire n'a pas à être modifiée car il n'est pas fait mention de pourcentage.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la modification du règlement intérieur du personnel communal.

#### **VII – RESTRUCTURATION DES EMPRUNTS (DELIB\_2025\_19)**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que le Crédit Agricole a accepté la restructuration de nos emprunts afin de répartir les échéances annuelles sur le budget et présente cette proposition :

- Montant : 179 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux annuel fixe : 3,90 %
- Echéances trimestrielles : 3 954,67 €
- Frais de dossier : 300 €

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte cette proposition de renégociation des empunts et autorise Madame le Maire à signer le contrat avec le Crédit Agricole d'Aquitaine. Pour l'équilibre de notre trésorerie, les échéances trimestrielles seront fixées en février, mai, août et novembre.

Madame le Maire présente également une proposition d'emprunt de 15 000 € pour faire face à des dépenses imprévues qui seront inscrites ultérieurement sur le budget 2025.

- Montant : 15 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux annuel fixe : 3,90 %
- Echéances trimestrielles : 331,40 €
- Frais de dossier : 300 €

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte cette proposition d'emprunt et autorise Madame le Maire à signer le contrat avec le Crédit Agricole d'Aquitaine. Ces échéances trimestrielles seront fixées en février, mai, août et novembre. (DELIB\_2025\_20)

#### **VIII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

\* Notre apprentie en formation de secrétaire de mairie, Mathilde SAUDOU, va poursuivre sa formation en BTS Comptabilité et Gestion au lycée Gustave Eiffel. Le coût de la formation est totalement pris en charge par le Centre National de la Fonction Publique (14 200 €).

\* Un avenant à notre agrément « service civique » a été demandé pour un jeune qui s'est proposé pour les services techniques.

\* La Commission de Sécurité de la Préfecture interviendra au foyer le 24 juin à 9h15.

\* Madame le Maire demande à la Commission Voirie de se réunir pour revoir la signalétique de la rue de la Marne. Il est nécessaire de sécuriser le carrefour avec la rue de Logerie.

La Secrétaire de Séance,

Edith NAUZE

*Nauze*



L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 20h30

Le Maire,

Paquerette PEYRIDIEUX

Mod. 540730 - 04/22 Fabregue Entreprise labellisée

IMPRIM'VERT